VIN IGP

Confédération des vins IGP de France

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2017

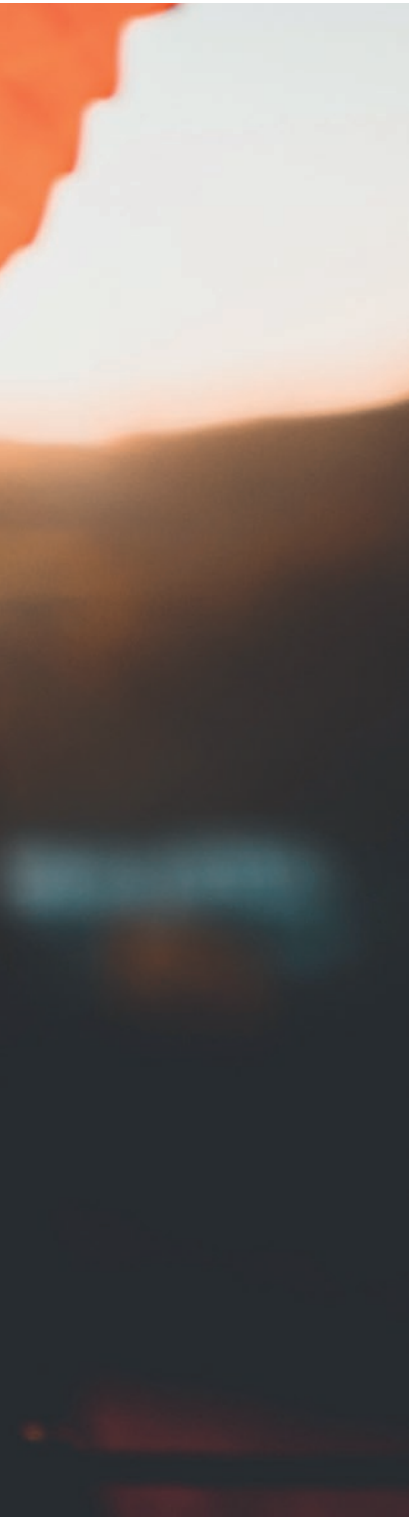

Le mot du président

L'année 2017 restera sans conteste une année exceptionnelle dans les annales de la filière viticole.

Exceptionnelle par l'ampleur des aléas climatiques engendrant une des plus petites récoltes jamais enregistrées depuis l'après-guerre. Et si cette baisse de volume ne signifie pas nécessairement un revers économique pour notre filière, la qualité étant au rendez-vous laissant entrevoir un marché pour la campagne 2018 en hausse, elle s'inscrit cependant dans un contexte de marché atone pour les IGP en ce début d'année 2017.

Exceptionnelle par la modification du paysage politique qui voit avec le nouveau gouvernement élu, outre une incertitude sur les orientations qui seront adoptées s'agissant du secteur agricole et viticole, une modification profonde du visage de l'Assemblée nationale. Sur 577 députés, 431 sont de nouveaux élus, du jamais vu dans l'histoire de la Ve République.

Exceptionnelle au regard des nouveaux défis auxquels la filière viticole a dû faire face: montée en puissance des attentes sociétales et environnementales, pression des autorités de santé, changement climatique, nouveaux modes de consommation, révolution digitale…

Si « le plaisir de l'habitude est souvent plus doux que celui de la nouveauté », sans conteste l'année 2017 nous aura éprouvée, nous poussant hors de nos zones de confort parfois, testant notre capacité à innover et être force de propositions pour l'avenir de notre filière et de nos IGP.

Comme vous en jugerez, à la lecture de ce rapport, le repos n'aura pas été de mise pour la Confédération qui s'est attachée à réaffirmer ce que sont les vins IGP, un segment de production et de marché à part entière qu'il faut défendre et valoriser tout en s'ouvrant vers l'avenir.

Si vous pouvez être assuré de l'engagement de notre organisation pour que nos IGP demeurent attractives, compétitives et créatrices de valeur ajoutée, c'est aussi par l'engagement de chacun que nous pourrons maintenir sur nos territoires une viticulture porteuse de valeurs.

Michel SERVAGE
Président

SOMMAIRE

01 / PROTECTION ET DÉFENSE DES IGP 05

AU PLAN NATIONAL

› La réforme des contrôles des signes de qualité : un dossier prioritaire pour VINIGP en 2017 06
› Nouveau chapitre dans le contentieux entre la Fédération des Crémants et les IGP mousseux 07
› Renouvellement des instances de l'INAO : préserver les intérêts et la place des vins IGP 08
› Importations de vins espagnols et fraudes en linéaires : VINIGP maintient sa pression auprès des pouvoirs publics et sollicite une rencontre avec la grande distribution 09
› Amélioration variétale : l'ouverture tant attendue du Classement officiel aux cépages résistants 11
› Achat vendange : le dispositif enfin sécurisé 11
› L'étiquetage des synonymes des variétés classées : entre protection des indications géographiques et enjeu commercial 12
› VINIGP, au côté des autres organisations de la filière viticole, rencontre le nouveau Ministre de l'Agriculture, Stéphane TRAVERT 13

AU PLAN EUROPÉEN

› Simplification européenne : préserver l'étiquetage temporaire 14
› Étiquetage nutritionnel et ingrédients : pression sur la filière 14

02 / VALORISATION DU SIGNE IGP 15

› Congrès national des vins IGP de France : la valorisation du signe IGP au cœur des débats 16
› Concours national des vins IGP de France : assoir et renforcer sa notoriété 17

03 / ACTIONS CONJOINTES DE LA FILIÈRE 18

› Retard dans le paiement des aides : les professionnels quittent le Conseil spécialisé vin de France AgriMer 19
› Premier congrès de la viticulture à Bordeaux : tous unis pour défendre les spécificités de la viticulture dans le cadre de la prochaine PAC 20
› Vin et Santé : les attaques contre le vin se poursuivent 21
› Etats Généraux de l'Alimentation (EGA) : élaboration du Plan de filière pour le secteur viticole 22
› FMSE : vers la création d'une section viticole pour indemniser les pertes économiques liées à la flavescence dorée 24

04 / LE MARCHÉ DES VINS IGP 25

05 / LA CONFÉDÉRATION DES VINS IGP DE FRANCE 28

PROTECTION ET DÉFENSE **DES IGP**

01

AU PLAN NATIONAL

La réforme des contrôles des signes de qualité : un dossier prioritaire pour VINIGP en 2017

Les ordonnances de 2015, prises en application de la loi d'avenir agricole de 2014, ont notamment eu comme conséquences d'accroître les prérogatives dévolues au Directeur de l'INAO, en ce qu'il a désormais la possibilité d'établir des dispositions de contrôle communes (dites « DCC ») à tous les signes d'identification de l'origine et de la qualité et/ou filières, après avis du CAC (Conseil des Agréments et Contrôles – organe de l'INAO compétent en matière de contrôles). Tout l'intérêt de ces dispositions communes est de permettre une simplification et une réduction de la durée de la procédure d'approbation d'un nouveau plan ou d'une modification de celui-ci.

Tout au long de cette année, la Confédération est restée mobilisée pour s'assurer de la bonne prise en compte des spécificités des principes de contrôle des IGP dans le cadre de cette réforme. En concertation étroite avec les directeurs des ODG, VINIGP a rappelé la nécessité de ne pas rajouter de points de contrôle ou d'augmenter les fréquences de contrôle minimales, et de valoriser le contrôle interne de manière générale en maintenant la possibilité de délégation de celui-ci, sans pour autant subir plus d'audits de l'ODG. Par ailleurs, VINIGP et les autres fédérations nationales ont saisi l'occasion de travailler ensemble pour rendre les contrôles plus compréhensibles. Dans cette optique, elles ont pu proposer une grille de traitement des manquements toilettée. Ce travail a été en grande partie retenu dans la version définitive.

Le CAC, réuni en novembre, a validé le dispositif proposé. La parution de la nouvelle directive sur les principes généraux du contrôle, ainsi que le document regroupant les DCC applicables à tous les signes (hors Agriculture Biologique), est prévue sur le site de l'INAO début 2018. Toutefois le dispositif établi n'est pas applicable en l'état aux IGP puisque limité, à ce stade, qu'aux seuls signes de qualité sous certification hors viticulture. Le travail sur l'inspection se poursuivra durant l'année 2018 sachant par ailleurs qu'il est également possible d'envisager des dispositions de contrôles communes aux seuls IGP viticoles. Celles-ci seraient l'échelon idéal pour se fixer, le cas échéant, une fréquence de contrôle minimale, un nombre d'audits ODG (notamment en cas de délégation à une cave coopérative) adapté, et toutes autres dispositions que les IGP jugeront intéressantes de mettre en commun, reprenant ainsi le principe du plan-type établi lors du passage des vins de pays en IGP, en y apportant quelques spécificités propres à leur production.

Malgré la nomination d'un groupe de travail destiné à établir ces DCC IGP viticoles au CAC de juin, aucun calendrier de travail n'a été arrêté. VINIGP maintiendra toute son attention sur ce dossier en 2018.

Nouveau chapitre dans le contentieux entre la Fédération des Crémants et les IGP mousseux

Le contentieux entre la Fédération nationale des producteurs et élaborateurs de Crémants et les IGP souhaitant se voir reconnaitre le droit de revendiquer des vins mousseux, avait connu un nouveau rebondissement fin 2016 consécutivement à l'annulation de 7 des 8 arrêtés portant homologation des cahiers des charges pour les IGP « Comté Tolosan », « Coteaux de l'Ain », « Coteaux de l'Auxois », « Coteaux de Tannay », « Cotes de la Charité », « Pays d'Oc », et « Vin des Allobroges », la seule exception tenant en l'IGP « Méditerranée ». Forte de cette validation par le Conseil d'Etat, le sentiment de légitimité de la production de bulles pour les IGP s'est vu renforcé, tout comme la faculté pour les IGP annulées de représenter des mousseux à la condition de prouver de réels éléments d'antériorité.

C'est pourquoi, aussitôt la décision du Conseil d'Etat dévoilée, la Confédération des vins IGP s'est attachée à constituer un groupe de travail technique afin de réunir les ODG concernées, les services de l'INAO, la DGCCRF et le ministère de l'Agriculture. L'objectif : tirer et partager les enseignements des décisions du Conseil d'Etat en vue de représenter des cahiers des charges mousseux avec des argumentaires pertinents, étayés de pièces justificatives et de preuves suffisantes. Les cahiers des charges ainsi réécrits ont été présentés au Comité national de l'INAO d'avril et la procédure nationale d'opposition (PNO) a été lancée pour 4 IGP à savoir « Comté Tolosan », « Coteaux de l'Ain », « Pays d'Oc » et « Vins des Allobroges ».

Si lors de la PNO la Fédération des Crémants ne s'est pas privée de faire des oppositions, le Comité National les a néanmoins écartées. En effet, les oppositions formulées développant le même argumentaire que celui présenté lors du premier contentieux et les ODG ayant répondu aux oppositions de façon détaillée, le Comité national et les administrations ont souligné le travail accompli par les ODG en matière de complément des cahiers des charges, sur la base d'éléments concrets, permettant de répondre aux motifs d'annulation retenus par le Conseil d'Etat.

Par ailleurs, portée par la nécessité d'assurer la continuité de la production, l'insistance de VINIGP, et de son Président Michel SERVAGE, auprès de l'INAO et du ministère a permis la publication des 4 nouveaux arrêtés d'homologation au Journal officiel du 10 décembre 2017.

Il s'agit là de l'énième chapitre de l'histoire de ce contentieux et non malheureusement du chapitre de fin. En effet, à la suite de cette publication, les Crémants ont d'ores et déjà fait part de leur intention de déposer un nouveau recours devant le Conseil d'Etat en 2018.

Renouvellement des instances de l'INAO : préserver les intérêts et la place des vins IGP

La Confédération a veillé en début d'année 2017 à ce que le renouvellement des instances de gouvernance de l'INAO, et plus particulièrement au sein du Comité national des IGP qui voyait partir un nombre important de ses membres, dont le président, préserve les intérêts et la place des IGP viticoles au sein de l'INAO.

Outre la nomination d'Eric PAUL à la présidence du Comité national des IGP, dont la candidature était soutenue par la Confédération, VINIGP s'est félicitée que la viticulture, à travers la nomination de Jean-Louis PITON à la Présidence de l'INAO, reprenne les rennes sur la politique de la qualité et de l'origine dans le cadre de l'alternance des filières.

Qu'il s'agisse de la possibilité pour des IGP d'élaborer des effervescents, de la prise en compte des enjeux climatiques et environnementaux par les signes de qualité, de la reconnaissance de nouvelles IGP mais encore de la réforme du dispositif de contrôle sans oublier la préparation du prochain contrat d'objectif et de performance de l'établissement, les sujets ne manqueront pas pour les membres nouvellement élus du Comité national des IGP qui devront par ailleurs défendre leur pouvoir de décision au regard d'une administration souvent tentée de complexifier les procédures ou d'ajouter des obligations.

Membres du Comité national des IGP Vin également membres de VINIGP

En tant représentant professionnel de la production :

- M. Aguilar Christophe
- M. Bancillon Gérard
- M. Birot Pierre
- M. Bou Christophe
- M. Boueilh Joël
- M. Carretier Denis
- M. Champetier Pierre
- M. Icard Thierry
- M. Lalaurie Jean-Charles
- Mme Motheron Catherine
- M. Onorre Damien
- M. Poli Eric
- M. Pons Sébastien
- M. Robert Marc
- M. Sagnier Jean-Michel
- M. Trouillas Vincent

En qualité de personnalité qualifiée :

- M. Orion Philippe
- M. Pellegrin Jean-Claude
- M. Saintout Dominique

Importations de vins espagnols et fraudes en linéaires : VINIGP maintient sa pression auprès des pouvoirs publics et sollicite une rencontre avec la grande distribution

Les importations records de vins en vrac au cours de l'année 2016 et surtout la faiblesse des prix des vins espagnols, avaient mobilisé la Confédération qui dénonçait une concurrence déloyale, la production n'y étant pas réalisée avec les mêmes contraintes règlementaires qu'en France. Outre un ralentissement et des tensions sur le marché des vins IGP en début d'année, sont venues s'ajouter, de la part des metteurs en marché et de la grande distribution, des pratiques trompeuses sur l'origine des vins via leurs marques et packaging.

Dans la continuité des actions engagées en 2016, VINIGP s'est ouverte au ministre de l'Agriculture, Stéphane Le Foll, des inquiétudes des producteurs d'IGP lui demandant un soutien fort des pouvoirs publics dans la lutte contre les infractions constatées. Elle a également saisi le Garde des Sceaux afin que les procédures contentieuses en cours, faisant suite aux contrôles menés en 2015 et 2016 par les fraudes, trouvent une issue dans les délais courts, compatibles avec la réalité économique des entreprises. Dans le même temps, la Confédération demandait aux fraudes un bilan de la campagne de contrôles lancée en 2016 ainsi qu'en 2017, ce qui a été fait lors du Conseil spécialisé vin du mois de juillet même si on pouvait regretter l'absence de chiffres plus précis sur les volumes de vins concernés par les irrégularités. VINIGP a également fait savoir qu'elle se porterait partie civile dès que les parquets auront été saisis.

Par ailleurs, faisant suite à la demande de VINIGP, demande soutenue par les autres organisations de la production au sein de l'AGPV, une rencontre avec les représentants de la grande distribution via la Fédération du Commerce et de la Distribution (FCD) s'est tenue en février qui a abouti au lancement officiel, lors du salon de l'Agriculture, d'un comité de liaison vin. Associant les représentants de la production viticole dont VINIGP et les enseignes de la grande distribution, ce comité s'est fixé deux axes de travail. Le premier, consacré aux « bonnes pratiques de mise en rayon », consistera à mettre en place des rayons tests en magasins, après les foires aux vins de septembre, où l'identification des BIBs de vins français et de vins étrangers sera nettement différenciée. Le retour de ces tests, qui était prévu en fin d'année, a été reporté à début 2018. Le deuxième axe, dont les travaux n'ont pas pu être engagés en 2017, sera consacré à la contractualisation.

Enfin, faisant suite aux incidents répétés qui s'étaient produits en France à l'encontre de la production de vins espagnols, une réunion s'est tenue en mai, à Madrid, au Ministère espagnol de l'agriculture et de la pêche en présence de représentants du ministère français et de délégations de professionnels français et espagnols. A l'issue de cette réunion, il a été décidé de créer un « Comité mixte franco-espagnol du secteur vitivinicole ». Ce Comité, à l'instar de celui mis en œuvre dans le secteur des fruits et légumes, constituera un cadre régulier de rencontres bilatérales visant à analyser conjointement la problématique du secteur du vin et à travailler ensemble pour l'avenir des filières vitivinicoles française et espagnole, notamment dans le cadre de la future PAC. VINIGP, en la personne de son Président, participera aux réunions de ce comité et portera les intérêts des vins IGP.

Amélioration variétale : l'ouverture tant attendue du Classement officiel aux cépages résistants

Disposer de la possibilité de produire des vins issus de cépages aux propriétés de résistance aux maladies, mais également aux aléas climatiques, a toujours été considérée par VINIGP comme la voie privilégiée pour la prise en compte des enjeux environnementaux. C'est pourquoi, en l'absence d'obstacle juridique majeur empêchant l'ajout de tels cépages, la Confédération a souhaité jouer de tout son poids pour faire accélérer leur introduction à la liste de ceux déjà contenus dans les cahiers des charges des vins IGP.

Elle s'est, dans un premier temps et tout au long de l'année 2016, consacrée à l'accélération de la procédure d'inscription d'une variété au sein du Classement officiel notamment pour les variétés déjà classées dans un autre pays de l'UE. La publication, en avril 2017, du nouvel arrêté établissant la liste des variétés classées de vigne à raisins de cuve a ainsi vu l'inscription de 12 cépages résistants aux maladies et de 8 variétés traditionnelles dont certaines reconnues pour leurs propriétés de résistance à la sécheresse (Assyrtiko par exemple).

En reconnaissant ces cépages comme variétés aptes à produire du vin, et au regard de la demande d'un certain nombre d'IGP de les intégrer dans leur cahier des charges, la Confédération a, dans un second temps, œuvré auprès de l'INAO pour que soit défini une orientation commune à l'ensemble des IGP. Nommé en octobre par le Comité National IGP Vin de l'INAO, un groupe de travail dédié a ainsi été constitué et s'est réuni en décembre. Cette première réunion a été l'occasion de définir l'objectif attendu, à savoir faciliter et accélérer la procédure de modification des cahiers des charges tout en simplifiant la charge que représentent ces modifications pour les ODG. Les travaux se poursuivront en 2018 et VINIGP veillera à leur avancée rapide ainsi qu'à la minimalisation des données constitutives du dossier de demande de modification.

Achat vendange : le dispositif enfin sécurisé

Depuis plus de deux ans, VINIGP demande la mise en place d'un dispositif « achat de vendages » sécurisé juridiquement. L'enjeu est de taille pour les entreprises impactées par les aléas climatiques afin d'assurer la pérennité de leur exploitation. Une première étape avait été franchie fin 2016 avec l'inscription, dans le Code général des impôts, du dispositif. Restait à venir l'arrêté encadrant les conditions dans lesquelles pourraient s'effectuer ces achats. Après de nombreuses discussions avec l'administration, c'est désormais chose faite, avec la publication de l'arrêté en date du 12 août. Le nouveau dispositif est similaire aux dispositifs transitoires que la filière avait obtenus les années précédentes. Il permet ainsi à un entrepositaire agréé, touché par des aléas climatiques, d'effectuer sous son numéro d'accise, des achats de vendanges et de moûts dans la limite de 80 % de sa récolte moyenne ou des achats de vendanges, de moûts ou de vins, dans la limite de 5 % de la récolte, en vue d'être incorporés à sa récolte. Outre la sécurisation tant attendue du dispositif, les discussions ont visé à obtenir un dispositif le plus simple et le plus opérationnel possible pour les prochaines campagnes.

L'étiquetage des synonymes des variétés classées : entre protection des indications géographiques et enjeu commercial

Suscitant une attente forte d'une partie de la filière, notamment dans un contexte de concurrence internationale où les vins d'autres pays de l'UE, ou de pays tiers, peuvent étiqueter les cépages de manière plus souple que les vins français, y compris pour des produits qui sont commercialisés sur le territoire français, la question de l'étiquetage des cépages et de leurs synonymes sur les bouteilles avaient déjà fait l'objet de plusieurs réunions en 2015 et 2016 sans pour autant aboutir. L'enjeu est de permettre l'étiquetage de synonymes quand l'étiquetage de la variété est proscrit totalement ou partiellement par la réglementation européenne ou française (ex : Vermentino), de raccourcir les noms de cépages composés (Cabernet franc raccourci en Cabernet) mais aussi de raccourcir les noms de cépages notamment en cas d'assemblage bi-cépage (« Cabernet-Syrah » pour du vin de Cabernet-Sauvignon assemblé à de la Syrah par exemple).

Début 2017, le groupe de travail dédié à ce sujet au sein du Conseil Spécialisé viticole FranceAgriMer, et associant l'ensemble de la filière ainsi que les administrations, s'est de nouveau réuni. La Confédération a activement participé aux discussions et a ainsi pu rappeler ses positions dans le cadre du projet d'arrêté soumis à examen. Rappelant qu'elle n'était pas favorable aux « raccourcissements » des noms de cépages composés ou en assemblage, VINIPG a défendu le principe d'interdiction pure et simple pour les VSIG d'étiquetage de noms de cépages ou de synonymes comportant une référence géographique (exemple : Auxerrois, Franc noir de Haute-Saône, Gamay de Bouze). Par

ailleurs consultés sur cette question, les ODG ont fait remonter à VINIGP les noms de synonymes existants sur leur territoire afin qu'ils puissent être pris en compte, à l'instar par exemple du synonyme « fié gris » pour le sauvignon gris. VINIGP a également demandé que soit mentionné le synonyme Rolle pour le cépage Vermentino dont l'usage n'est pas autorisé en France.

Nombre de ces points ont été satisfaits dans l'arrêté qui a été publié en juillet portant modification de la liste des variétés classées de vigne à raisins de cuve. Pour autant, le sujet n'est pas clos, les demandes de simplification des noms de variétés, consistant à enlever du nom la couleur, ou à simplifier les étiquettes d'assemblage multi cépages, ont été renvoyées à un groupe de travail spécifique. Fin 2017 ce groupe ne s'était toujours pas réuni.

VINIGP, au côté des autres organisations de la filière viticole, rencontre le nouveau Ministre de l'Agriculture, Stéphane TRAVERT

Le 28 septembre, l'ensemble des organisations de la filière, a rencontré le nouveau ministre de l'Agriculture, Stéphane TRAVERT. En préambule, les professionnels luiont remis les 10 000 signatures de la pétition « le tirebouchondetrop » en appui de leur demande de retrait du visuel du tire-bouchon figurant sur la campagne relative aux facteurs de risques de cancers initiée par le ministère de la Santé. Ils ont ensuite fait part de la situation catastrophique et exceptionnelle de la récolte 2017, demandant la mise en œuvre de mesures pour accompagner les entreprises et les vignerons en difficultés. En plus de ces mesures conjoncturelles, la filière a demandé le soutien du ministre au niveau européen sur l'abaissement du seuil de déclenchement de l'assurance récolte de 30 % à 20 %. A l'occasion de cette rencontre, la Confédération des Vins IGP a également rappelé l'attachement de la filière au maintien d'aides spécifiques à la viticulture dans la prochaine PAC. Ont également été évoqué l'étiquetage des calories et ingrédients, les sujets environnementaux et les Etats Généraux de l'Alimentation. Si le nouveau ministre s'est montré à l'écoute sur les différents sujets, la Confédération des vins IGP a été attentive tout au long de l'année 2017 aux actions que le ministre s'était engagé à mettre en œuvre.

AU PLAN EUROPÉEN

Simplification européenne : préserver l'étiquetage temporaire

En 2016, VINIGP s'était empressée de dénoncer la simplification proposée par la Commission européenne de la législation vitivinicole. Pour rappel, la nouvelle OCM est applicable depuis 2014 mais ses textes d'application viticole, excepté celui sur les autorisations de plantation, sont ceux de l'ancienne OCM de 2008. Quatre règlements sont concernés, à savoir le règlement AOP/IGP et étiquetage (607/2009), le règlement pratiques œnologiques (606/2009), le règlement déclarations et registres (436/2009) et le règlement aides OCM (555/2008). Ce dernier a fait l'objet de discussions indépendantes des autres qui ont abouti à l'entrée en vigueur d'un nouveau dispositif en juillet 2016 S'agissant des trois autres, après avoir proposé de réunir l'ensemble des dispositions dans un texte unique « norme de commercialisation » qui avait emporté l'opposition de la production, la Commission est repartie des textes existants mais en supprimant certaines dispositions ou en ajoutant d'autres. Face à un front uni de l'ensemble de la production européenne, une plateforme politique signée par 17 pays de l'UE et adressée à la Commission, le Commissaire européen à l'agriculture, Phil Hogan, a été contraint de revoir sa méthode de travail concernant la refonte des textes d'application de l'OCM vitivinicole.

Tout au long de l'année 2017, VINIGP a été associée aux échanges entre les services de la Commission et les services du ministère de l'agriculture sur le nouveau projet de texte concernant les AOP/IGP et l'étiquetage. Parmi les enjeux, celui de la suppression de l'étiquetage temporaire. Jusqu'alors, l'entrée en vigueur des modifications d'un cahier des charges est prévue dès leur publication au niveau national. La Commission les examine a posteriori avec possibilité de refuser une modification déjà validée au niveau national et parfois déjà « étiquetée » par les producteurs d'où le nom d'étiquetage temporaire. Pourtant les producteurs ont besoin de modifier régulièrement les cahiers des charges AOP/IGP que ce soit pour s'adapter aux marchés et aux attentes des consommateurs qui évoluent avec une vitesse accrue ou que ce soit pour s'adapter aux avancées technologiques. En remettant en cause cette disposition, c'est l'allongement des délais de validation qui est en jeu avec le risque de figer les IGP.

VINIGP s'est fortement mobilisée aux cotés de la CNAOC et des autres organisations européennes afin que la Commission revoit sa copie en faveur de procédures simplifiées et d'une plus grande subsidiarité des Etats membres. C'est avec satisfaction que VINIGP a accueilli les nouvelles dispositions de la Commission qui propose que les modifications standards ou mineures des cahiers des charges des vins à IG soient applicables dès leur approbation par les Etats membres, les services de la Commission n'examinant que les modifications revêtant une portée européenne et les enregistrements de nouvelles IG. Les textes devraient être publiés courant 2018.

Etiquetage nutritionnel et ingrédients : pression sur la filière

En mars 2017, la Commission européenne, dans son rapport sur l'étiquetage des boissons alcoolisées, a donné un an au secteur des boissons alcoolisées pour proposer une solution d'autorégulation concernant l'étiquetage des calories et des ingrédients. Ce rapport s'inscrit dans un contexte où le secteur est très divisé sur le sujet et la pression des autres acteurs du jeu européen est de plus en plus forte. Entre les grands groupes alcooliers qui étiquettent déjà les calories, certains Etats membres qui souhaitent avancer plus vite que la Commission sur le sujet et les associations de consommateurs qui profitent du contexte pour faire avancer leur position, la filière viticole a dû trouver sa voie. Alors que le maintien de l'exemption d'étiquetage des calories et des ingrédients semble compromis, VINIGP et les autres organisations de la production ont réfléchi tout au long de l'année 2017 à des solutions qui permettent de concilier informations des consommateurs et mise en place simple qui ne pèsent pas sur les entreprises de la filière. L'idée avancée a été de dématérialiser ces informations sur les étiquettes. L'enjeu sera cependant de convaincre les autres secteurs des boissons alcoolisés de mesures spécifiques à la viticulture afin d'éviter une standardisation accrue du secteur.

VALORISATION DU SIGNE IGP 02

Congrès national des vins IGP de France : la valorisation du signe IGP au cœur des débats

Une nouvelle fois réunie pour son congrès annuel à Nîmes les 8 et 9 juin, la Confédération des vins IGP a dédié sa table ronde à la différenciation des vins IGP. Un peu moins de 10 ans après la reconnaissance des vins de pays en IGP, et dans une situation économique marquée par une concurrence accrue, VINIGP s'est interrogée sur le réel impact des notions d'origine et de qualité comme facteurs différenciants sur les marchés. Partant du postulat que ces deux notions ne suffisent pas, à elles seules, à garantir le succès commercial des vins sous IGP, la Confédération a invité plusieurs intervenants à fournir des clés propres à permettre la définition d'une meilleure stratégie de mise en valeur du signe officiel qu'est l'IGP. Si, selon les mots de l'un des intervenants, « le vin tire aujourd'hui avantage du ré-enchantement alimentaire », l'IGP qui le revêt ne semble pas encore un repère fort, bien compris des consommateurs. Alors que la consommation de vins décroît, l'IGP doit façonner sa place dans le paysage fourni des logos et labels, ce qui implique que les acteurs de la filière construisent une identité et un positionnement qui soient spécifiques à leur signe. Cependant tous se sont accordés à dire que le potentiel d'innovation des IGP constitue un atout indéniable de valorisation, que ce soit au travers des cépages, des produits effervescents ou encore du choix de la dénomination même.

Dans le prolongement du Congrès, et partant du principe que le choix de l'outil d'identification du produit (logo, mention IGP…) et la communication qui en découle doivent dépendre de la stratégie souhaitée et non de l'inverse, les membres de la Confédération des vins IGP ont souhaité confier à des étudiants du Master Vintage de l'ESA (Ecole Supérieur des Agriculteurs) d'Angers, un travail de recherche sur ce que pourrait être la stratégie de communication autour de l'IGP et avec quel outil. Ce travail, qui sera mené au premier trimestre 2018, fera d'une part un point sur la perception et la compréhension auprès des consommateurs de la notion d'IGP, et la valeur ajoutée marketing et commerciale pour du vin et d'autre part identifiera si un type d'identification de l'IGP (logo, nom en toutes lettres, provenance France, …), de façon globale sur l'ensemble des vins IGP français, serait pertinent.

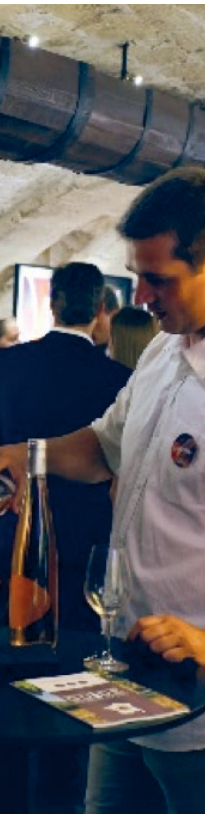

Concours national des vins IGP de France : assoir et renforcer sa notoriété

Créé en 2011 par l'association InterIGP, association regroupant l'ensemble des interprofessions des vins à IGP, le Concours national des vins IGP de France vise à mettre en valeur l'excellence des meilleures productions de vins en IGP. Ce ne sont pas moins de 700 échantillons qui sont dégustés chaque année par quelques 120 dégustateurs professionnels. Outre un signe de reconnaissance fort pour la qualité du travail accompli par le producteur, les médailles décernées offrent également des repères clairs et rassurants aux consommateurs.

Parce que le Concours constitue également un formidable outil de communication pour la mise en avant du signe de qualité qu'est l'IGP, la Confédération, à la demande d'InterIGP, a apporté, tout au long de l'année 2017, son soutien et proposé, en lien avec une agence de communication, la mise en oeuvre de deux actions de communication.

Cela s'est concrétisé par l'édition d'un guide 2017 des vins médaillés permettant tout autant aux lauréats de valoriser leurs récompenses auprès des prescripteurs, distributeurs et consommateurs que de promouvoir auprès du plan grand nombre, à travers les vins les plus qualitatifs, la richesse et la diversité des vins IGP. Outre une édition papier, tirée à 400 exemplaires, et envoyée aux lauréats et acheteurs de la grande distribution, un guide sous forme dématérialisé a été mis en ligne sur les sites internet des partenaires de la Wine tech initiés à cet effet, à l'instar du Petit Ballon, les Grappes ….

Par ailleurs, en partenariat avec Vinochromie (spécialiste d'événements oeno-artistiques) et les Caves du Louvre, l'afterwork mensuel parisien dédié à l'art et aux vins s'est transformé pour une soirée en une grande expo-dégustation permettant aux professionnels, journalistes et au grand public de découvrir les vins IGP autrement. Au programme de cet événement qui s'est tenu le 26 juin : une dégustation de 12 cuvées médaillées d'Or et une exposition du collectif d'artistes nantais « 100 Pression » dont 6 créations ont été directement inspirées par 6 cuvées sur les 12 présentées.

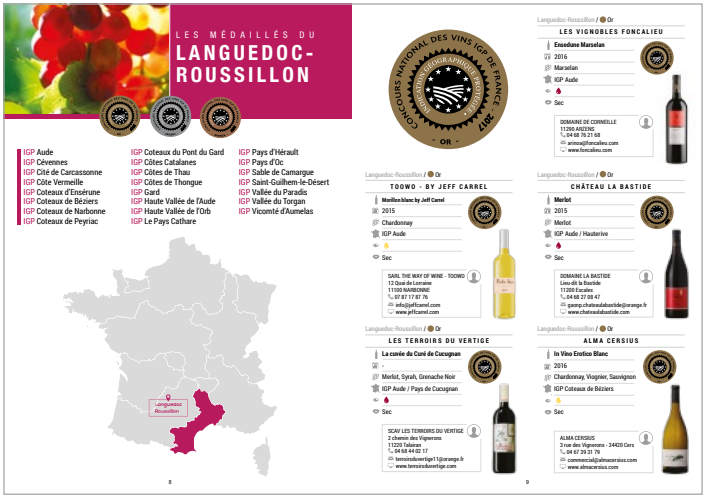

ACTIONS CONJOINTES **DE LA FILIÈRE** 03

Retard dans le paiement des aides : les professionnels quittent le Conseil spécialisé vin de France AgriMer

Réunis à Paris pour le Conseil spécialisé du mois de mars, les représentants professionnels de la filière ont décidé de quitter la réunion du conseil spécialisé. Face aux retards conséquents pris dans la mise en œuvre du programme national viticole, ils ont exprimé leur ras le bol et pointé du doigt la responsabilité de l'établissement, du ministère de l'Agriculture et de la Commission européenne. Depuis plusieurs mois, les professionnels ont manifesté de profondes inquiétudes quant aux retards de paiement notamment sur les mesures d'aides aux investissements et à la restructuration du vignoble et demandé à FranceAgrimer de mettre en œuvre les moyens suffisants pour surmonter cette situation. Sur le terrain, ces retards se sont manifestés par de graves problèmes de trésorerie pour les entreprises et des reports d'investissements dans un contexte économique déjà tendu. Ils ont également pointé le risque d'un renvoi à Bruxelles d'une part substantielle de l'enveloppe budgétaire voire la remise en cause de la pérennité du programme spécifique d'aides pour la viticulture.

A la suite de cette action, le ministre de l'Agriculture, Stéphane Le Foll, a reçu début avril une délégation de représentants de la filière et a confirmé que des moyens seraient mise en œuvre. Ainsi 15 Equivalents temps plein (ETP) supplémentaires ont été dédiés par FranceAgriMer à un plan de rattrapage, mesure par mesure avec la mise en place d'un calendrier des paiements.

Par ailleurs, dans un objectif de simplification, des groupes de travail, sous l'égide de la DGPE, se sont réunis afin d'examiner des pistes de simplification en vue d'obtenir davantage de lisibilité et de fluidité dans les mesures de l'OCM vitivinicole, et en particulier sur le volet « promotion », qui est une priorité pour la filière. En juillet 2017, le Conseil spécialisé validait, pour les appels à projet 2017 de la mesure investissement et de la mesure promotion, les simplifications examinées en groupe de travail et en octobre les simplifications attachées à la mesure restructuration.

Premier congrès de la viticulture à Bordeaux : tous unis pour défendre les spécificités de la viticulture dans le cadre de la prochaine PAC

Pour la première fois dans l'histoire de la viticulture, l'ensemble des organisations nationales de la production viticole se sont retrouvées le 6 juillet à Bordeaux pour un évènement commun en présence, pour l'occasion, du commissaire européen à l'Agriculture, Phil Hogan. A la veille d'une conférence de la Commission Européenne, à Bruxelles, sur les résultats de la consultation publique qu'elle a lancée sur la réforme de la PAC, VINIGP et les trois autres organisations de la production viticole (CNAOC, CCVF et VIF) se sont exprimées d'une seule voix pour défendre la place de la viticulture dans cette prochaine réforme.

La table ronde associait, outre les présidents des organisations viticoles et le Commissaire européen, deux députés européens spécialistes des questions agricoles Michel DANTIN et Eric ANDRIEU. Si le nouveau Ministre de l'Agriculture Stéphane TRAVERT avait décliné l'invitation pour des raisons d'agenda, il avait tout de même pris soin de délivrer un message aux 500 participants présents à travers une vidéo.

Après avoir rappelé dans leur discours l'importance économique de la viticulture en France et en Europe – 11,7 milliards d'€ à l'export et 3 millions d'emplois en Europe – et l'efficacité de l'actuelle règlementation vitivinicole, les présidents ont ensuite fait état de leurs revendications et des défis à relever.

La première revendication exprimée a été celle du maintien du système des autorisations de plantations qui permet à la filière viticole de réguler son potentiel de production. Ensuite les organisations ont défendu le maintien des enveloppes nationales dédiées à la viticulture en dépit des risques lourds qui pèsent

sur une diminution du budget alloué à la PAC. Parmi les défis à venir, la mise en place d'outils pour s'adapter à la nouvelle donne climatique a été abordée. Pour cela, les différents intervenants professionnels ont défendu l'ouverture à l'utilisation des cépages résistants aux maladies et ont également lancé un appel à la Commission et au Conseil pour améliorer le système de gestion des risques et notamment de l'assurance récolte dans le cadre de l'Omnibus en cours de discussions (abaissement du seuil de déclenchement, moyenne olympique etc.).

Plusieurs fois interpellé, Phil HOGAN n'a pas hésité a affirmé son soutien au secteur viticole. Il a indiqué qu'il se battrait afin « d'éviter des réductions significatives de soutien accordé au secteur ». Il a aussi souligné le travail de la Commission Européenne pour la signature d'accords commerciaux. Dernier en date : un accord commercial avec le Japon qui supprime les droits de douanes pour les vins européens et permet la reconnaissance de nombreuses Indications Géographiques (IG).

Si pour les organisations de la production, cet évènement était le moment approprié pour lancer un message unitaire aux responsables politiques nationaux et européens, 2018 sera également une année de forte mobilisation sur ces sujets.

Vin et Santé : les attaques contre le vin se poursuivent

Alors que pour la première fois depuis l'adoption de la loi Evin, des programmes courts sur les vignobles de France ont été diffusés à la télévision, grâce à l'adoption de l'amendement « oenotouristique » dans la loi de santé publique promulguée en début d'année, le ministère de la Santé a continué d'attaquer le vin.

Ainsi en septembre, les autorités de santé ont lancé une campagne sur les facteurs de risques de cancers dans laquelle un visuel, à travers l'utilisation d'un tire-bouchon, ciblait expressément le vin comme facteur de risque et ce quelle que soit la quantité consommée.

En réaction, la Confédération des vins IGP ainsi que les autres organisations de la production viticole, ont lancé une campagne de mobilisation à travers un site internet, letirebouchondetrop.fr. Plus de 10 000 personnes ont interpellé directement le Président de la République, Emmanuel Macron, pour protester contre ce visuel.

Parallèlement à cette campagne, le ministère de la Santé a inscrit comme objectif, dans la Stratégie nationale de santé 2018-2022, la « dénormalisation » de la consommation d'alcool et de vin. Le but : passer d'une lutte contre les consommations excessives d'alcool à une lutte contre toute consommation de vin et d'alcool, même en quantité minime.

VINIGP avec Vin et Société se mobilisera fortement en 2018 pour lutter contre cette « dénormalisation » du vin par les autorités de santé.

Etats Généraux de l'Alimentation (EGA) : élaboration du Plan de filière pour le secteur viticole

Le 20 juillet, le Premier Ministre, Edouard Philippe, en présence de Stéphane Travert, ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, de Nicolas Hulot, ministre de la Transition écologique et solidaire, de Bruno Le Maire, ministre de l'Économie et des Finances, et de Benjamin Griveaux, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Économie et des Finances, lançait les Etats Généraux de l'Alimentation au cours d'une journée débat réunissant à Paris toute les parties prenantes et à laquelle VINIGP a participé.

Rendre accessible à tous une alimentation respectueuse de la planète, du bien-être animal et des attentes des consommateurs tout en permettant un partage équitable entre les trois grands acteurs : les agriculteurs, les industries agroalimentaires et la grande distribution, telle était la volonté affichée par le Président de la République, Emmanuel Macron.

Après une première phase de travail qui s'est déroulée de juillet à septembre, au sein des 14 ateliers dédiés, et l'émergence de premières actions à mettre en œuvre, le Président de la République lançait le 11 octobre, une deuxième phase en confiant aux interprofessions l'élaboration de contrat filière.

Pour la filière viticole, le principe d'un co-pilotage « Interprofessions - Conseil spécialisé vin de FranceAgriMer » a été souhaité et à la demande des organisations membres de l'AGPV, quatre groupes de travail ont été actés dont les thématiques étaient : Responsabilité sociale et environnementale, Création et partage de la valeur ajoutée, Résilience des entreprises de la filière et Export.

VINIGP, outre la désignation de représentants au sein de chacun de ces groupes, s'est vue confier la co-rédaction du groupe de travail sur la résilience des entreprises. Les conclusions qui se sont dégagées à l'issue de la tenue de ces groupes en novembre ont fait l'objet d'une réunion d'arbitrage début décembre, associant les animateurs élus des quatre groupes, Jérôme Despey (FranceAgriMer), Jean-Marie Barillère (CNIV) et les présidents des organisations nationales de la filière.

Si la filière a réussi dans le délai imparti, relativement court, l'élaboration de son plan de filière, elle a unanimement décidé de différer sa remise au ministre de l'Agriculture dans l'attente d'une prise de position du Président de la République sur la place du vin dans la société française.

Quoiqu'il en soit ce plan de la filière viticole ne constitue qu'une première étape, dressant de grands objectifs, qu'il conviendra en 2018 de décliner en mesures à l'échelle des bassins avec des indicateurs de suivi quant à leur mise en œuvre.

Vers la création d'une section viticole pour indemniser les pertes économiques liées à la flavescence dorée

Créé en 2013, le FMSE (Fonds de Mutualisation Sanitaire et Environnemental) est un fonds financé à 65 % maximum par les pouvoirs publics et qui permet d'indemniser les dégâts liés à des aléas sanitaires ou environnementaux. Le fonds est composé d'une section commune et éventuellement de plusieurs sections spécialisées. Pour la section commune, toutes les exploitations agricoles de France paient déjà 20 € prélevés par la MSA. Cette section commune sert à indemniser les dégâts transversaux affectant plusieurs cultures (ex : fuite de produits polluants suite à un accident industriel…). Depuis 2014, la question s'est posée à plusieurs reprises de savoir si la viticulture souhaitait créer une section spécialisée viticole qui indemniserait les dégâts impactant spécifiquement la viticulture et causés par des organismes à lutte obligatoire (ex : flavescence dorée). VINIGP et les autres organisations de la production avaient jusqu'alors refusé la création de cette section dans la mesure où le financement de la prospection ne pouvait être pris en compte.

Dans un contexte de progression des foyers et sous pression de demandes d'indemnisation des pertes économiques liées à la flavescence dorée de plus en plus importantes, la Confédération des vins IGP a travaillé tout au long de l'année 2017, avec la FNSEA, les JA, les Vignerons coopérateurs et les VIF, sur les modalités de mise en œuvre d'une section viticole. Un dossier de demande d'agrément de cette section, au sein du FMSE, a ainsi été déposé en août au ministère de l'Agriculture, demande qui a été agréée le 9 octobre. Depuis les organisations fondatrices (FNSEA, JA, CCVF, VIF et VINIGP) ont poursuivi leurs travaux notamment sur le barème d'indemnisation qui pourrait être retenu, tout en ayant comme objectif d'avoir un montant de cotisation peu élevé pour les exploitations. Ce travail se prolongera sur 2018.

LE MARCHÉ DES VINS IGP

04

Bilan de la campagne 2016/2017 par type d'IGP

Campagne 2015/2016 *(millésime 2015 en hl)*

Campagne 2016/2017 *(millésime 2016 en hl)*

Volumes revendiqués

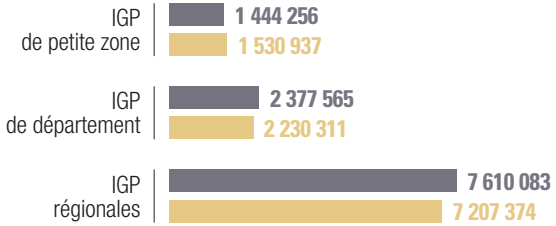

Volumes commercialisés en vrac

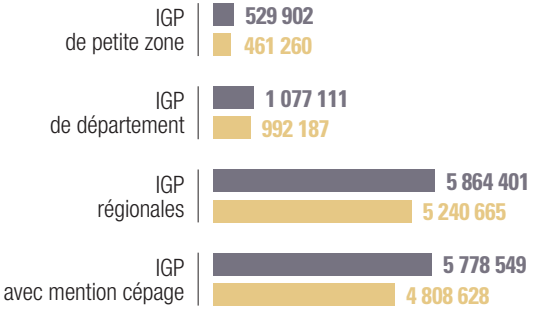

DRM

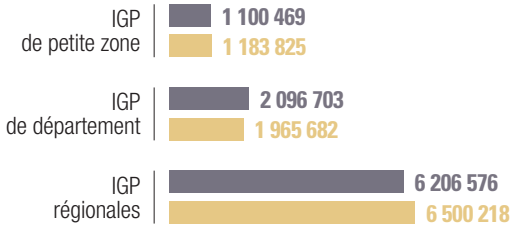

Bilan de la campagne 2016/2017 par région et aux différentes étapes de marché

Volumes campagne 2015/2016 *(en hl)*

Volumes campagne 2016/2017 *(en hl)*

Toutes régions

	2015/2016	2016/2017
DR	13 188 723	12 802 620
Revendication	11 431 904	10 968 622
Certification	11 308 497	10 847 529
Contractualisation vrac	7 843 042	7 187 234
Sorties DRM	9 221 383	9 280 259

Val de Loire

	2015/2016	2016/2017
DR	285 804	219 508
Revendication	262 140	201 586
Certification	260 810	200 398
Contractualisation vrac	50 356	42 471
Sorties DRM		

Aquitaine / Charentes

	2015/2016	2016/2017
DR	152 757	177 818
Revendication	124 289	134 685
Certification	124 289	134 685
Contractualisation vrac	4 880	12 189
Sorties DRM		

Sud Est

	2015/2016	2016/2017
DR	1 886 046	2 073 479
Revendication	1 644 355	1 883 064
Certification	1 627 506	1 874 947
Contractualisation vrac	694 760	714 047
Sorties DRM	1 209 252	1 207 510

Sud Ouest

	2015/2016	2016/2017
DR	1 462 654	1 597 045
Revendication	1 005 612	1 132 239
Certification	992 747	1 120 323
Contractualisation vrac	347 387	375 887
Sorties DRM	918 068	963 777

Languedoc Roussillon

	2015/2016	2016/2017
DR	9 401 462	8 734 770
Revendication	8 395 508	7 617 048
Certification	8 303 144	7 517 176
Contractualisation vrac	6 745 659	6 042 640
Sorties DRM	7 094 063	7 108 972

LA CONFÉDÉRATION DES VINS IGP DE FRANCE

05

Membres du comité directeur

PRÉSIDENT	M. Michel SERVAGE
VICE-PRÉSIDENTS	M. Jacques GRAVEGEAL, M. René MORENO, Mme Catherine MOTHERON, M. Eric PAUL
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL	M. Michel DEFRANCES
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ADJOINT	M. Eric POLI
TRÉSORIER	M. Jean-Claude PELLEGRIN
TRÉSORIER ADJOINT	M. Christophe BOU
AUTRE MEMBRE	M. Christian VIGNE
PRÉSIDENTS D'HONNEUR	M. Jacques MESTRE, M. Jean HUILLET

Membres du Conseil d'administration

LANGUEDOC ROUSSILLON	Michel AGNEL / Gérard BANCILLON / Pierre BIROT / Martial BORIES / Denis CARRETIER Thierry COSTE / Jean-Marc FLOUTIER / Jacques GRAVEGEAL / Bernard JULIEN / Jean-Charles LALAURIE / Jérôme LLOUBES / Philippe MIELE / René MORENO / Damien ONORRE / Sébastien PONS / Marc ROBERT / Jean-Michel SAGNIER / Jean-Louis SALIES / Michel SERVAGE / Julien TOURNIER / Vincent TROUILLAS / Denis VERDIER / Bruno VIC / Christian VIGNE
SUD-EST / NORD-EST	Denis AMIC / Jean-Philippe ARCHAMBAUD / Patrice BERSAC / Pierre CHAMPETIER / Thomas FINOT / Thierry ICARD / Cyril JACQUIN / Patrice JEROME / Adelin MARCHAUD / François MORICELLY / Eric PAUL / Jean-Claude PELLEGRIN / Renaud PIERSON / Clément POINTEAU / Eric POLI / Joël REYNAUD
SUD-OUEST / AQUITAINE-CHARENTES	Philippe ALLAIN / Christophe BOU / Joel BOUEILH / Jean-François BRUERE / Michel DEFRANCES / Thierry JULLION / Jean-Michel RIGAL
VAL DE LOIRE	Gilles GAILLARD / Catherine MOTHERON / Philippe ORION
INVITÉS JA	Jérémy GIROUD
INVITÉS IFV	Bernard NADAL

Les adhérents par régions

Val de Loire

/ Syndicat des Vins IGP du Val de Loire

/ Syndicat des producteurs de Vins de pays du Val de Loire 41

Aquitaine-Charentes

/ Syndicat des Producteurs et de Promotion des Vins de Pays Charentais

/ Syndicat des Producteurs de Vin de Pays de l'Atlantique

/ Fédération des vins de Bergerac et Duras (IGP Périgord)

Sud-Ouest

Fédération Régionale des Vins IGP du Sud-Ouest regroupant :

/ Syndicat de l'IGP Côtes du Tarn

/ Syndicat des Vins Côtes de Gascogne et Gers

/ Syndicat des Vins Côtes du Lot

/ Syndicats des vins sous Indication Géographique Protégée Agenais et Thézac-Perricard

/ Syndicat des Vignerons des Terroirs Landais

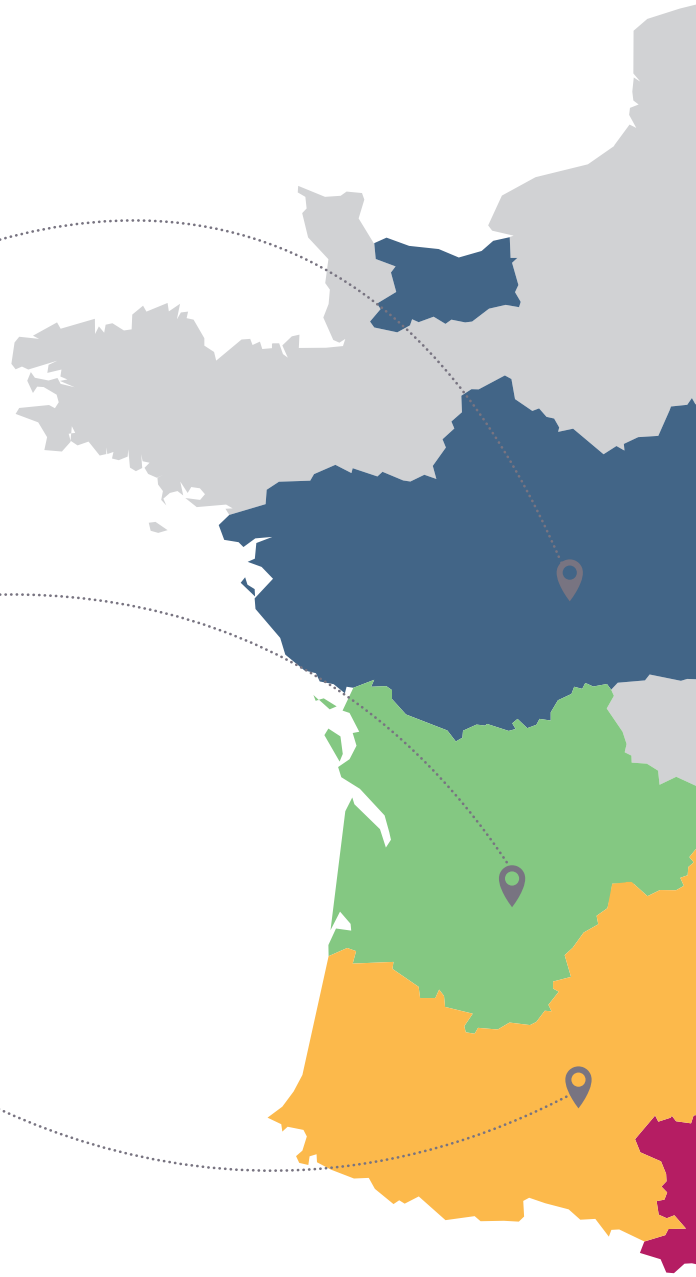

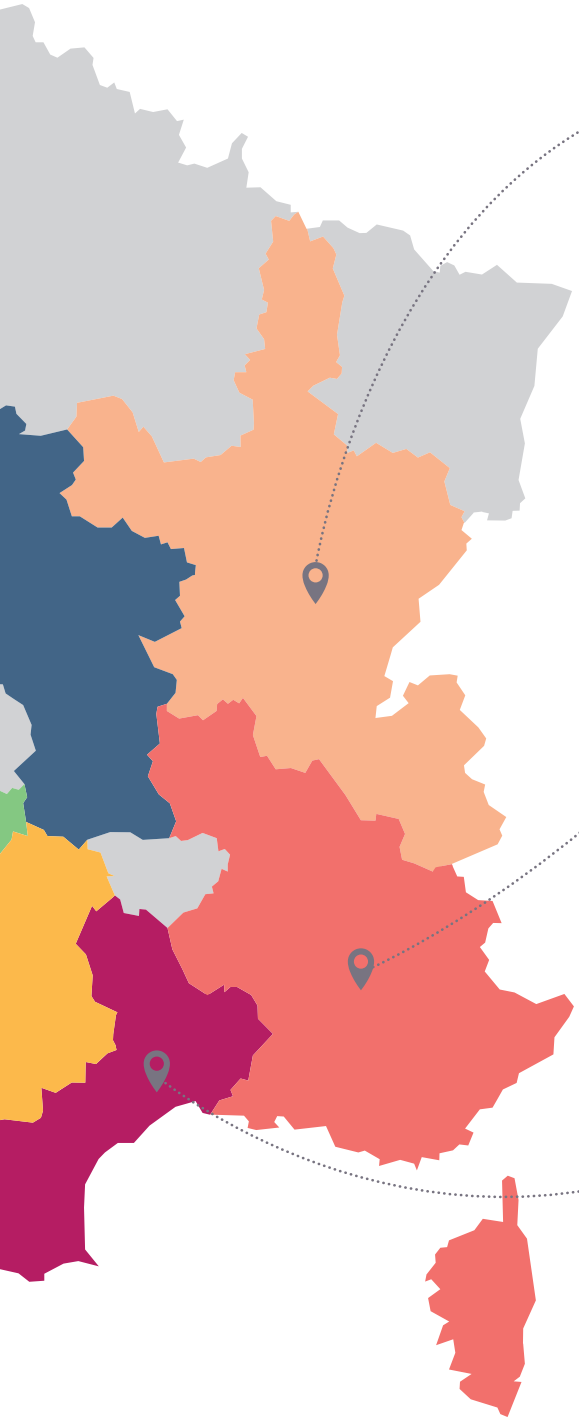

Nord-Est

/ Syndicat des Vignerons d'Ile de France
/ Organisme de Défense et de Gestion de l'Indication Géographique Protégée Côtes de Meuse
/ Association des Coteaux Burgonds
/ Organisme de défense et de gestion de l'Indication Géographique Protégée des vins de l'Yonne
/ Syndicat des Vins des Coteaux Alpins
/ Fédération Rhône Alpes des syndicats de Vins de Pays
/ IGP Comtés Rhodaniens
/ IGP Urfé

Sud-Est

/ Fédération Drômoise des IGP viticoles
/ Fédération INTER-MED
/ Syndicat de Défense de l'IGP Ile de Beauté
/ Syndicat des IGP viticoles des Bouches-du-Rhône
/ Syndicat des Vins de Pays IGP Vaucluse
/ Syndicat des Vins de Pays des Coteaux de l'Ardèche
/ Syndicat des Vignerons du Var
/ Vins des Alpes du Sud

Languedoc-Roussillon

/ Fédération Gardoise des vins à IGP
/ Fédération Héraultaise des Vins à IGP
/ Syndicat de défense de l'IGP Côtes Catalanes
/ Syndicat des Producteurs de Vin de Pays d'Oc
/ Union Syndicale des IGP de l'Aude (USIA)

VIN IGP
Confédération des vins IGP de France

12, rue Sainte-Anne - 75001 Paris
Tél. : 01 40 20 93 80
vinigp@vinigp.fr

www.vinigp.fr

Conception id+ | www.ideeplus.fr - © photos : Adobe Stock